

QUELQUES REMARQUES SUITE A L'ENQUETE SUR LES BIBLIOTHEQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Menée par Laëtitia Douillet

**Avec le Centre de recherche sur la décentralisation territoriale
Université de Reims – Champagne-Ardenne**

L'enquête qui a été menée par Laëtitia Douillet auprès des bibliothèques des quatre départements de Champagne-Ardenne soit environ 164 bibliothèques (chiffres 2006) met en évidence des indicateurs de superficie des bibliothèques, le nombre d'employés, l'importance du fonds documentaire, l'amplitude d'ouverture et le nombre d'inscrits de ces structures. Les directrices de Bibliothèques départementales de Prêt apporteront leur éclairage sur les quatre dernières années.

Il est cependant dommage que l'enquête porte uniquement sur cette période pour plusieurs raisons :

1 - Les crédits de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation ont fortement augmenté depuis 2006 (cf tableau).

Le concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales (décret réformé d'octobre 2006) relève du Préfet de région, qui dispose chaque année d'une enveloppe budgétaire importante (**en 2009 : 1 523 278 €**) pour aider les communes et regroupements de communes à créer, équiper et informatiser leurs médiathèques publiques.

La DRAC est, par décret, le service instructeur de ce dispositif et prépare la programmation annuelle des aides de l'Etat. La **politique dans ce domaine est particulièrement visible et incitative** (40 % de financement pour l'investissement).

De façon réglementaire, en 1986, les départements se sont vu transférer les BDP¹, qui sont les services de lecture publique des conseils généraux à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

En Champagne-Ardenne, les quatre présidents des conseils généraux ont validé le plan de développement de lecture publique que leur ont soumis les directrices des bibliothèques départementales des quatre départements.

Le département de la Marne était à la traîne mais l'arrivée d'une nouvelle directrice en 2009 a permis de combler ce manque (validation d'un nouveau plan par le CG 51 en avril 2010).

Les directrices des Ardennes et de la Marne ont eu à faire face à une difficulté importante : **la suppression de la desserte scolaire**, desserte qui n'est plus dans les missions des BDP depuis la *circulaire Gattégno* du 01/08/1985.

En effet, Jean Gattégno, alors directeur du livre au Ministère de la culture a impulsé la décentralisation dans un contexte favorable (constructions de 19 BDP manquantes) et a affirmé la nécessité de desservir tous les publics dont les adultes et les publics empêchés. La

¹ Disposition codifiée à l'article L320-2 du Code des collectivités territoriales

desserte scolaire devait être restreinte, voire supprimée au profit de constructions de médiathèques municipales en milieu rural.

L'action des BDP est donc déterminante en Champagne-Ardenne, l'enquête le montre bien.

Grâce au soutien logistique des directeurs des BDP et de leur équipe qui peuvent s'appuyer sur des plans départementaux de développement de la lecture, un maillage intéressant du territoire a pu voir le jour.

Dans les Ardennes : Rethel (Médiathèque-musée) et en projet une Médiathèque/crèche à Carignan - Dans l'Aube : Romilly-sur-Seine : 2^{ème} ville de l'Aube - **Dans le département de la Marne** : Epernay, quartier de Bernon sept. 2010 – Ouverture de la Médiathèque-musée de Sainte-Ménéhould fin 2010 – Vitry-le-François, projet d'une médiathèque en centre ville, à Sézanne (5 585 h), chef lieu de canton, appartenant à l'arrondissement d'Épernay, Tinquieux, projet de Médiathèque/Salle de spectacle/Espace musical de 1500 m², Bazancourt, projet de Médiathèque/Auditorium de 199 m², Sézanne, projet de Médiathèque/Ecole de musique de 759 m² : réhabilitation de l'ancien collège en centre-ville, Tours-sur-Marne projet de Médiathèque/Espace satellites (Relais Services publics, Ecole de musique) de 277 m², **dans le département de Haute-Marne**, Goncourt, projet de Médiathèque/Office du tourisme, **Communauté de communes de la Vingeanne**, projet de Médiathèque/Crèche de 205 m² (milieu rural), ouverture fin 2011...

Le rôle social et culturel des médiathèques est aujourd'hui une réalité en Champagne-Ardenne.

2 - Les spécificités de la région Champagne-Ardenne doivent être prises en compte :

La Champagne-Ardenne avait pris beaucoup de retard et n'avait pas jusque dans les années 90 de médiathèques. « Aucune bibliothèque ou médiathèque centrale n'a été construite dans les quatre plus grandes agglomérations de Champagne-Ardenne entre 1960 et 1990 »²

La création de trois Bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) en Champagne-Ardenne (Reims, Châlons-en-Champagne et l'Agglomération troyenne) a permis de rattraper ce retard et a changé le contexte d'aménagement du territoire par ce type de structures, têtes de réseau. Il faut ajouter les Silos de Chaumont (Haute-Marne) et la médiathèque « Voyelles » de Charleville-Mezières (Ardennes), ouverte en 2008.

La région est riche en fonds patrimoniaux dans tous types de bibliothèques : les cinq grandes citées ci-dessus mais également les moyennes, voire les petites bibliothèques.

Les BMVR sont des pôles associés de la BnF pour le signalement des fonds anciens et régionaux, ce qui signifie que leurs collections patrimoniales sont signalées dans le Catalogue Collectif de France (CCFr).

Les chiffres de fréquentation dans la Marne doivent prendre en compte les deux BMVR.

² Après les inaugurations, quel avenir pour les missions régionales des BMVR ? L'exemple de Châlons-en-Champagne et de la Champagne-Ardenne/Jean-Christophe Brochard

Une enquête de la Direction du livre et de la lecture a révélé, sur le plan national, l'importance des fonds non inventoriés ni catalogués (**plus de 30 % des collections conservées** en bibliothèque municipale) et un état physique des documents patrimoniaux plutôt préoccupant (près de **30 % des documents considérés en mauvais état** par les bibliothécaires qui en ont la charge).

La région Champagne-Ardenne devrait être à partir de 2010 un pôle régional associé de la BnF par conventions :

Les fonds patrimoniaux de ces grandes bibliothèques de la région sont en partie numérisés. Pour les autres, un travail doit être entrepris dans les années à venir grâce à une convention qui lierait **la DRAC, le Conseil Régional, les trois collectivités territoriales (Reims, Châlons-en-Champagne (dépôt légal imprimeur) et la Communauté de l'Agglomération troyenne) et Interbibly à la BnF**. La région Champagne-Ardenne serait **le 9^{ème} pôle régional associé de la BnF**.

Trois manifestations d'envergure régionale, voire nationale remarquées par la qualité des rencontres organisées : **le 23^{ème} Salon annuel du livre jeunesse de Troyes** (42 000 entrées) et la Médiathèque de l'Agglomération troyenne, **le 6^{ème} Salon annuel de Chaumont** (salon adulte) et les Silos, maison du livre et de l'affiche enfin la manifestation littéraire coordonnée par **Interbibly**, agence de coopération des métiers du livre (« **Ecrivains d'Afrique : escales en Champagne-Ardenne** » en 2009 : 24 bibliothèques ont reçu un/plusieurs auteur(s) dans ce cadre).

On peut également noter la présence de libraires champardennais en Champagne-Ardenne : onze librairies « **labellisées** » **L.I.R. (Libraires indépendantes de référence)** par le Centre national du livre (CNL) établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

On connaît le rôle important que jouent les bibliothécaires et les libraires dans l'animation culturelle d'une ville (ex. les Silos de Chaumont et la librairie « Apostrophe » - la médiathèque d'Épernay avec la librairie « l'Apostrophe »).

La région Champagne-Ardenne bénéficie d'un maillage important de médiathèques (cf. [carte](#)).

Il existe une convention triennale (2007-2010) entre l'Etat et le département de Haute-Marne (MDHM) pour le développement de la lecture publique et l'incitation à l'embauche de professionnels dans les médiathèques têtes de réseau.

Une deuxième convention va être signée prochainement (2010-2013).

Grâce au croisement de subventions publiques, de nombreuses communes et certaines communautés de communes s'engagent à offrir à leurs administrés des services publics de lecture de qualité. A quand la signature d'autres conventions ?

Annie Stern
Conseillère livre et lecture, archives et multimédia
DRAC Champagne-Ardenne